
Gérer les risques technologiques

Analyser les enjeux du territoire

Saint-Fons

**Réunion publique du 5 février
2010**

DDT du Rhône

Définition : les enjeux

Les enjeux sont les personnes, biens, activités, éléments du patrimoine culturel ou environnemental, menacés par un aléa ou susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci.

Les enjeux sont liés à l'occupation du territoire et à son fonctionnement

Pour le PPRT, l'objectif est la protection des personnes



Définition de la vulnérabilité

La situation de vulnérabilité des personnes dépend de la nature de l'aléa et de ses caractéristiques

La **vulnérabilité est la sensibilité plus ou moins forte d'un enjeu exposé à un aléa**

Par extension, on parle aussi de la vulnérabilité d'un élément de territoire regroupant plusieurs natures d'enjeux

La situation de vulnérabilité des personnes peut dépendre des dispositifs de protection (exemples : bâti, mur...)



Caractérisation des enjeux

➤ Objectifs :

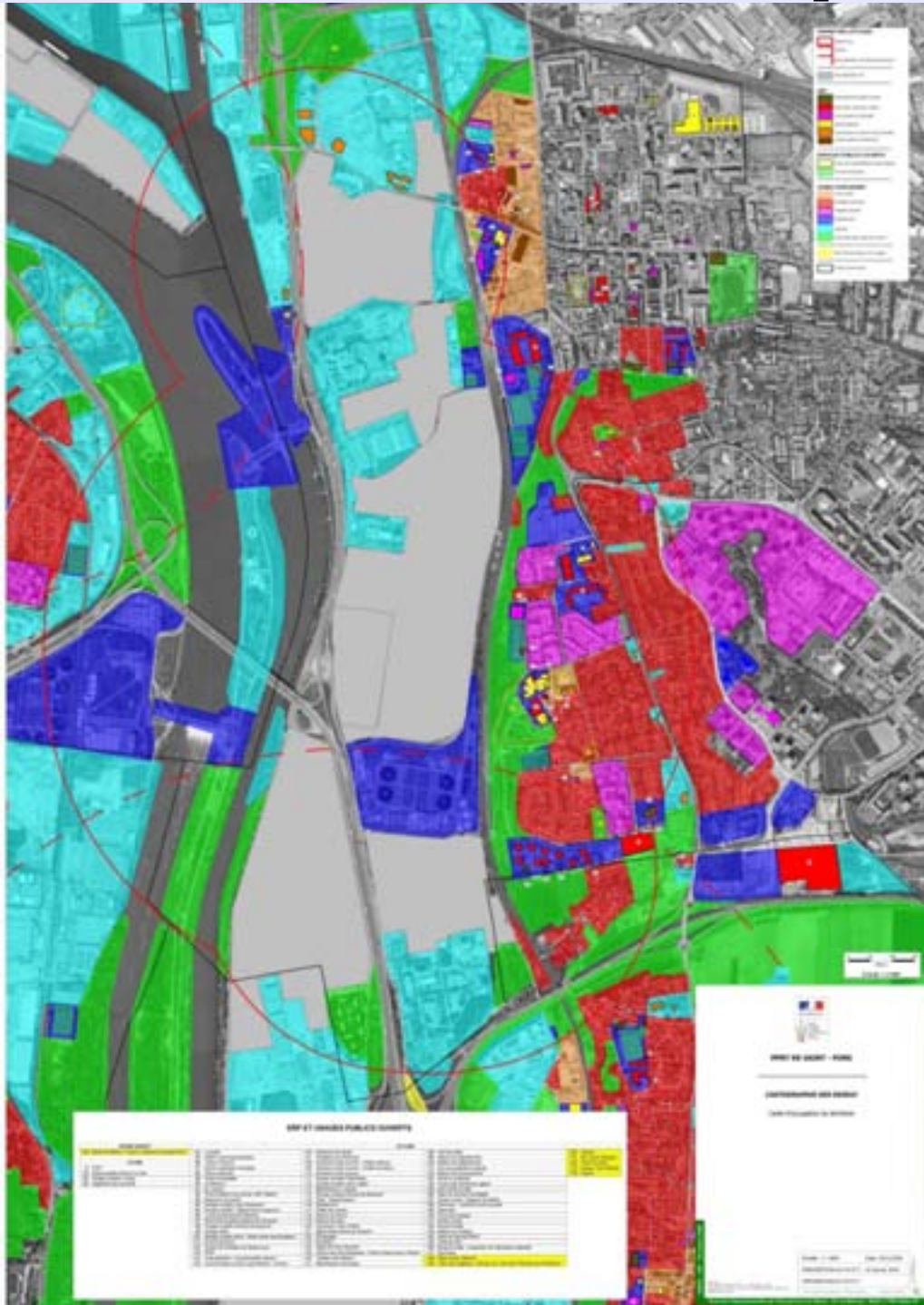
- ↳ Identifier les éléments d'occupation du sol
- ↳ Comprendre le fonctionnement du territoire
- ↳ Mettre en évidence des enjeux particuliers

↳ Résultats à obtenir :

- ↳ une carte de synthèse des enjeux du territoire
- ↳ des cartes thématiques explicatives (urbanisation existante, ERP, infrastructures de transport...)

➤ Qui ? : l'Etat, avec les collectivités locales et les gestionnaires locaux

Carte d'occupation du territoire



> L'urbanisation existante

- **Zones d'activités économiques**
- **Zones d'habitat individuel**
- **Zones d'habitat collectif**
- **Zones d'équipements publics**
- **Zones agricoles ou non urbanisées**
- **Zones mixtes (centre urbain à vocations multiples)**

> **Les ERP** (établissements recevant du public) : écoles, mairie, salles de spectacle, commerces...

> **Les usages des espaces publics ouverts** (usage périodique ou permanent)

Carte d'occupation du territoire

Résultats commune de Saint-Fons



Dans le périmètre d'étude :

- 5000 personnes
- 1600 logements (50% en collectif)
- 13 ERP (hors commerces)
- 100 activités économiques (en ZA)

Répartition du périmètre impacté :

80% du territoire impacté est urbanisé

34% d'activités économiques

20% d'habitat individuel

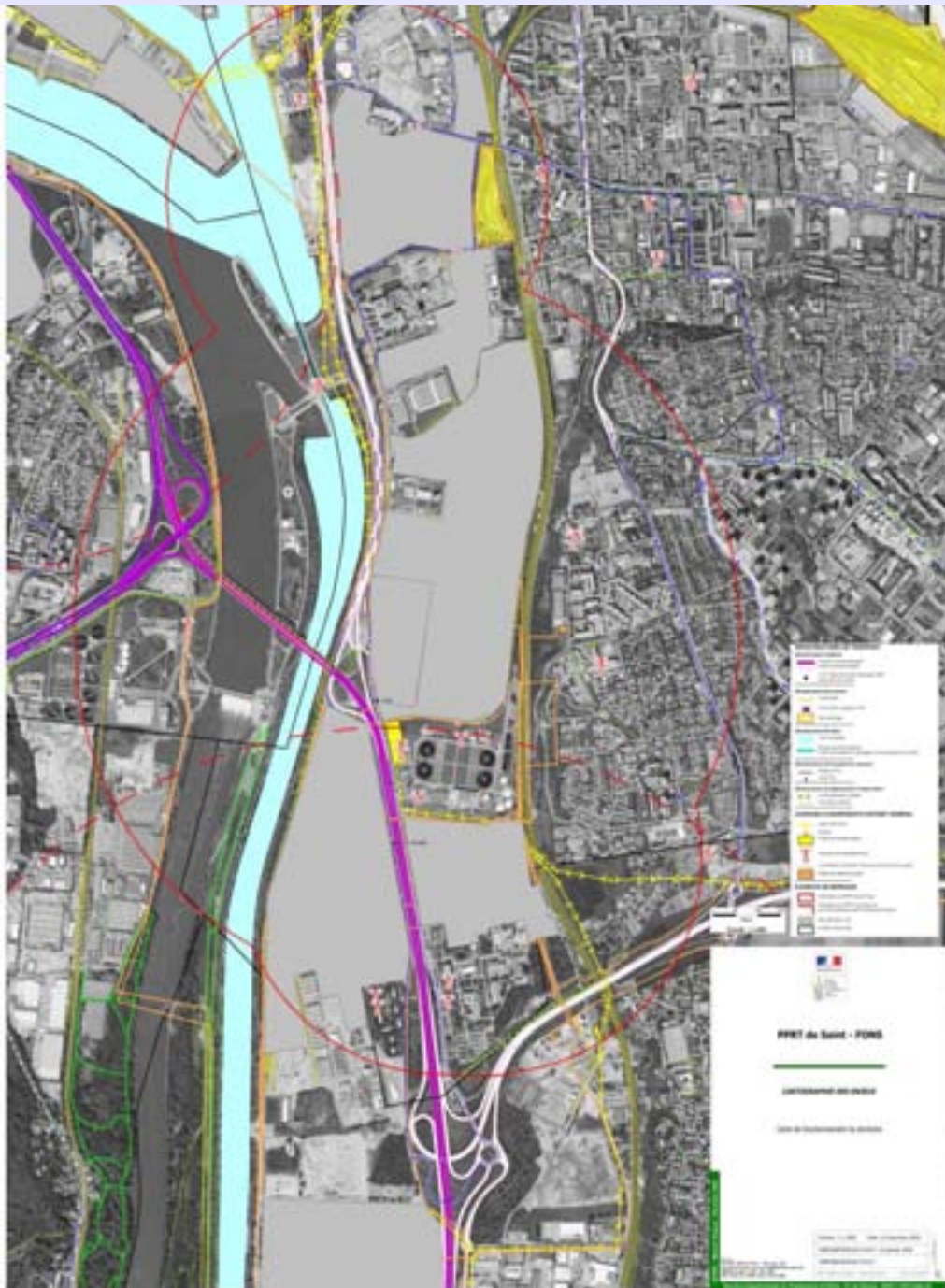
5% d'habitat collectif

23% d'équipements publics

2% de zone mixte

16% non urbanisé

Carte de fonctionnement du territoire



Sont représentés :

Les infrastructures de transport et déplacement : les voies routières et ferrées, les gares et aires de triage, la voie d'eau navigable, les pistes cyclables, les itinéraires de transports en commun, les cheminements piétons...

Les ouvrages et équipements d'intérêt général : les canalisations de transport de matières dangereuses, les lignes électriques, les postes de transformation, les antennes de téléphonie mobile...

→ *Effets indirects sur la gestion de crise*

Carte de fonctionnement du territoire



Le périmètre d'étude du PPRT impacte :

Les infrastructures de transports et de déplacement :

- A7, A450, RD383, RD312, RD307, RD301
- Gare, aire de triage et voie ferrée
- Lignes et arrêts TCL
- Itinéraires « modes doux »
- Voie d'eau

Les ouvrages et équipements d'intérêt général :

- Des antennes de téléphonie mobile
- Des lignes électriques
- Des canalisations de transport de matières dangereuses

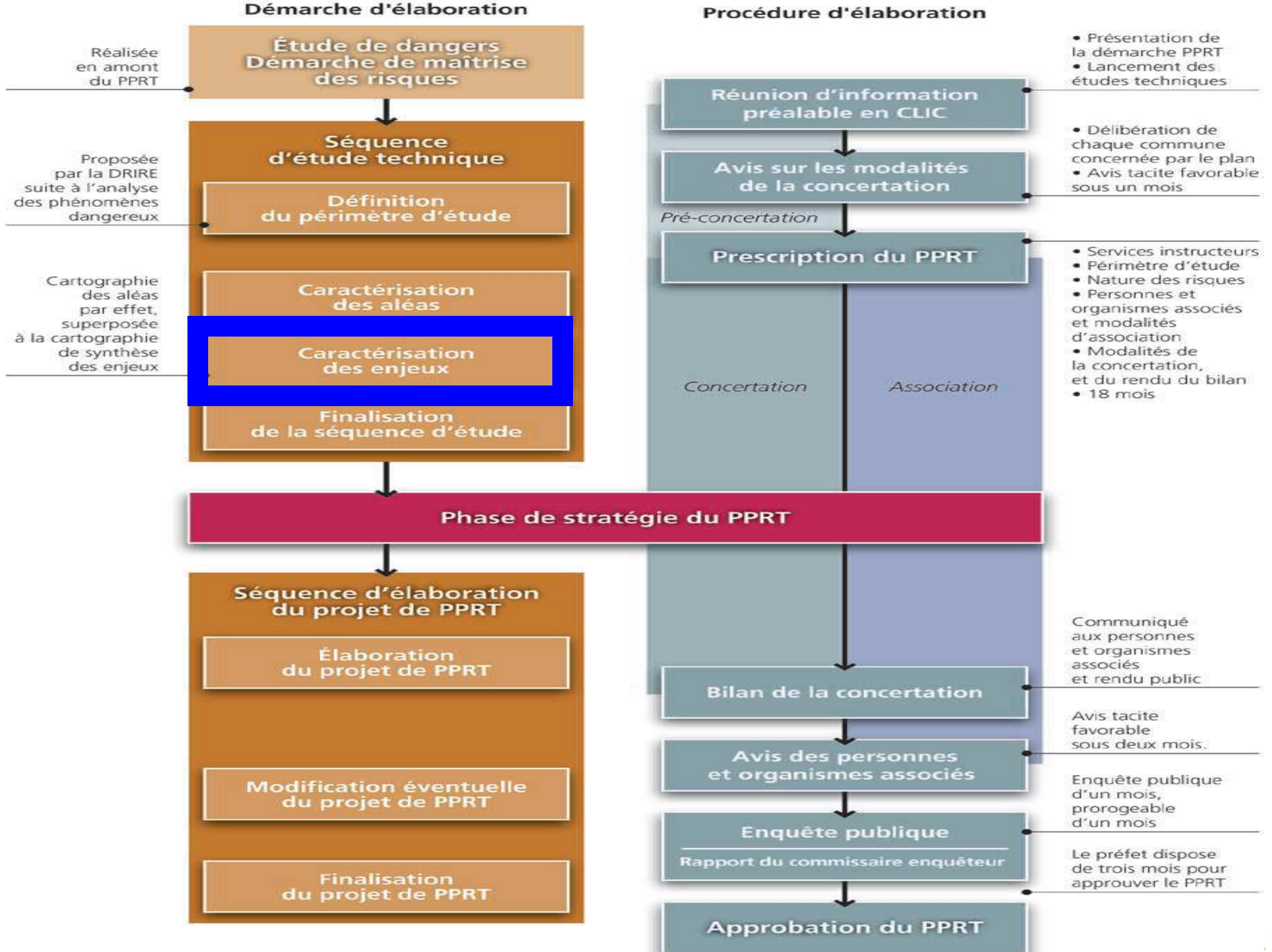


Fig. 17 - Coordination entre démarche d'élaboration et procédure d'élaboration du PPRT

Les investigations complémentaires

➤ **Approche de la vulnérabilité et estimations foncières sur les secteurs concernés**

➤ **Objectif : affiner la stratégie du PPRT et préciser la réglementation**

➤ **Ex: zones d'habitat:**

- caractérisation du bâti (aléas TF à M)
- identification du nombre de logements (TF+ à F)

Ex: zones d'activité:

- identification des propriétaires et occupants (TF+ à F)
- éventuellement, caractérisation du bâti par grand type (TF+ à M)

Les collectivités locales dans le cadre des personnes et organismes associés sont consultées sur la définition du programme de ces investigations



Comment se protéger des effets toxiques ?

Principe du confinement

Mettre à l'abri les personnes dans un local « étanche » à l'air pendant le temps de passage du nuage toxique ou jusqu'à l'évacuation sécurisée des personnes (maximum de deux heures).



Le local est rendu le plus étanche à l'air possible par des **dispositions constructives et** par le « **colmatage** » réalisé pendant la crise par les occupants.

Deux barrières de protection

Première barrière de protection

L'enveloppe du bâtiment

Deuxième barrière de protection

Le local de confinement

*Le confinement est possible dans une pièce
et non dans l'ensemble du bâtiment*

Dispositions sur l'enveloppe du bâtiment

= dispositif permettant la limitation des flux d'air pendant la crise pour tout le bâtiment :

- Garantir l'intégrité de l'enveloppe (vitrages,...)
- Garantir la limitation rapide des flux d'air volontaires
 - × Par exemple, « coup de poing » commandant l'arrêt des systèmes de ventilation
- Pour les bâtiments collectifs et non résidentiels :
identification d'un sas d'entrée dans le bâtiment

Caractéristiques du local de confinement

Orientation par rapport au site :

- Local de confinement abrité du site industriel

Taille des locaux :

- 1,5 m² et 3,6 m³ par personne

Calcul du nombre de personnes :

- Résidentiel : T4 = 4 personnes + 1
- Non résidentiel : textes de sécurité incendie

Nombre de locaux :

- Résidentiel : 1 local / logement
- Non résidentiel : au moins 1 local / bâtiment accessible par cheminement intérieur

Caractéristiques du local de confinement

Quel type de pièce choisir :

- une pièce « normale » du bâtiment utilisable hors période de crise
Une chambre peut convenir dans la majorité des cas pour les bâtiments d'habitation
- Elle peut avoir des fenêtres (*selon le niveau d'effets concomitants de surpression et / ou thermique*)
- Porte étanche à l'air en cas de crise

Calendrier de travail

Prochaines étapes de travail

- **Validation du programme des investigations complémentaires** : 2ème trimestre 2010
- **Lancement et réalisation des études de vulnérabilité** : 2ème et 3ème trimestre 2010

Merci de votre attention